



Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (S.I.C.A.S.)

COMITE SYNDICAL

27 Avril 2026

Procès-Verbal

Le 27 avril 2026 s'est déroulé, dans les locaux du Syndicat Intercommunal, un comité syndical dont les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- | | |
|---|---|
| 1- Election du Président | 6- Versement d'une indemnité de fonction au Président et Vice-Président |
| 2- Election des 2 Vice-Président | 7- Débat d'Orientations Budgétaires 2026 |
| 3- Election du Secrétaire | 8- Questions diverses |
| 4- Election des 2 membres | |
| 5- Délégation du Comité Syndical au Président | |

Le quorum étant atteint après vérification des membres présents ou représentés, Le doyen du Comité Syndical, Monsieur Pierre Raviol, ouvre la séance. Il est procédé à la présentation nominative des délégués représentant les communes membres.

Monsieur Pierre RAVIOL demande à l'assemblée si un délégué souhaite s'opposer ou s'abstenir pour la mise en place des votes à main levée pour la nomination du Président, des Vice-Présidents, du Secrétaire et des membres du Bureau.

La mise en place du vote à main levée est adoptée à l'unanimité et sera donc utilisée pour les élections de ce jour.

1. Election du Président

Monsieur Philippe Ginoux est le seul candidat à la Présidence du SICAS.
Il est procédé au vote à main levée.

Monsieur Phillippe Ginoux : 33 voix

Monsieur Philippe Ginoux est élu Président du SICAS à l'unanimité.

2. Election du 1^{er} Vice-Président

Monsieur Laurent Geslin est seul candidat à la fonction de 2^{ème} Vice-Président. Il est procédé au vote à main levée.

Monsieur Laurent Geslin : 33 voix

Monsieur Laurent Geslin est élu à l'unanimité 1^{er} Vice-Président du SICAS.

3. Election du 2eme Vice-Président

Madame Aline Pelissier est seule candidate à la fonction de 2^{ème} Vice-Président. Il est procédé au vote à main levée.

Madame Aline Pelissier : 33 voix

Madame Aline Pelissier est élue 2^{ème} Vice-Présidente du SICAS à l'unanimité.

4. Election du Secrétaire

Monsieur Roamin Thomas est seul candidat à la fonction de Secrétaire du bureau syndical du SICAS. Il est procédé au vote à main levée :

Monsieur roamin Thomas : 33 voix

Monsieur Roamin Thomas est élu à l'unanimité Secrétaire du bureau syndical du SICAS.

5. Election des membres du bureau

Messieurs Daniel Robert et Pierre Raviol souhaitent postuler afin d'occuper les fonctions de membres du bureau syndical du SICAS.
Il est procédé au vote à main levée.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Messieurs Daniel Robert et Pierre Raviol sont élus à l'unanimité Membres du bureau syndical du SICAS.

Le nouveau bureau syndical du SICAS se compose donc comme suit :

- **Président : Philippe Ginoux ;**
- **1^{er} Vice-Président : Laurent Geslin ;**
- **2^{ème} Vice-Président : Aline Pelissier ;**
- **Secrétaire : Romain Thomas ;**
- **Membres du bureau : Daniel Robert, Pierre Raviol.**

6. Délégation du Comité Syndical au Président

Le Comité Syndical du SICAS est constitué de 40 délégués dont la réunion n'est pas toujours facile à mettre en place compte tenu des fonctions électives et des activités professionnelles de chacun alors que la fréquence statutaire obligatoire n'est que semestrielle.

Or, des décisions qui relèvent directement de la compétence du Président sont à prendre plus fréquemment pour une bonne administration du syndicat intercommunal.

Monsieur le Président expose que l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Comité la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat, un certain nombre de ces attributions. Il propose de faire application de ces textes prévu à l'article 9 des statuts du SICAS.

Il est procédé au vote :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

La délégation du Comité Syndical au Président est votée à l'unanimité.

7. Indemnités Président et Vice-Présidents

Les montants des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux membres des conseils des E.P.C.I. sont réglementés par les articles L.5211-12 à L.5211-14 du CGCT.

Il est proposé de délibérer sur les indemnités octroyées au Président et aux Vice-Présidents pour la durée de leurs mandats.

Il est procédé au vote :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 1

Les indemnités de Président et de Vice-Présidents sont votées à l'unanimité.

8. Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Président du SICAS s'appuie sur une présentation power-point pour exposer les grandes lignes du débat d'Orientations Budgétaires aux délégués présents. Elle est jointe au présent Procès-verbal.

L'ensemble des activités et des investissements réalisés par le Syndicat, au cours de l'année 2025, y est présenté.

Le Résultat d'Exploitation de l'année 2025 reste encore positif et enregistre même une hausse importante.

Le décret ministériel de de tarification, en date du 30 juillet 2018 qui s'applique au SICAS, suite au calcul de la formule inscrite, permet d'appliquer une hausse des tarifs des arrosages réguliers à hauteur d'un montant de 247.91 € H.T. par hectare. Elle ne sera pas appliquée. Le montant du tarif d'arrosage gravitaire reste fixé à 235.60 € H.T. par hectare.

Le tarif Agence de l'Eau reste constant à hauteur de 22 € par hectare.

La contribution des communes est la suivante :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES		
TABLEAU DE REPARTITION - CONTRIBUTION DE CHAQUE COMMUNE		
2026	<i>TOTAL DE LA CONTRIBUTION ATTENDUE</i> 2026 = 2025 = 200 000 €	
COMMUNES	CONTRIBUTION 2026	
	Clé de répartition Statut 2025	Montant contribution attendue
ALLEINS	1,38%	2 760,00 €
ARLES	4,05%	8 100,00 €
BARBENTANE	5,31%	10 620,00 €
CHATEAURENARD	3,16%	6 320,00 €
EYGALIERES	4,52%	9 040,00 €
EYRAGUES	4,22%	8 440,00 €
GRAVESON	4,10%	8 200,00 €
LAMANON	5,17%	10 340,00 €
MALLEMORT	1,59%	3 180,00 €
MAS BLANC DES ALPILLES	1,69%	3 380,00 €
MOLLEGES	3,26%	6 520,00 €
NOVES	4,64%	9 280,00 €
ORGON	4,93%	9 860,00 €
PLAN D'ORGON	4,39%	8 780,00 €
ROGNONAS	4,16%	8 320,00 €
SAINT ANDIOL	4,53%	9 060,00 €
SAINT ETIENNE DU GRES	2,76%	5 520,00 €
SAINT REMY DE PROVENCE	15,97%	31 940,00 €
SENAS	10,79%	21 580,00 €
TARASCON	9,38%	18 760,00 €
TOTAL	100,00%	200 000,00 €

Il est procédé au vote :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Le Débat d'Orientations Budgétaires est adopté à l'unanimité.

Le Directeur du SICAS

Stéphane MORALES